



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 81638

Texte de la question

Au travers d'une question écrite publiée au Journal officiel du 23 août dernier, M. Michel Raison appelait l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la diminution des crédits affectés au fonctionnement des chantiers de jeunes bénévoles organisés dans le département de la Haute-Saône par l'association du centre de Beaumotte. Cette question étant restée sans réponse à ce jour, et dans le prolongement de différentes rencontres avec plusieurs responsables de structures locales, il souhaite l'interroger plus globalement sur la politique de l'État en faveur des associations. En effet, le 7 novembre dernier, en réponse aux violences urbaines, le Premier ministre a annoncé que le Gouvernement allait restaurer la contribution financière aux associations abaissée ces dernières années. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser si certains secteurs d'intervention seront prioritairement soutenus, et le cas échéant, lesquels. D'autre part, il le remercie d'indiquer si le Gouvernement entend systématiser la mise en oeuvre d'une véritable contractualisation pluriannuelle, sur la base d'un appel à projets et sous réserve d'une évaluation rigoureuse à terme. Il souligne que cette approche offre aux associations, à leurs bénévoles et à leurs salariés, une visibilité à moyen terme et une stabilité opérationnelle favorables au développement d'actions que les services de l'État et des collectivités territoriales ne sont pas en mesure d'assumer directement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu faire part au ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de l'inquiétude de responsables associatifs de son département, quant au montant des crédits alloués pour l'année 2005 aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, et en particulier à la Ligue de l'enseignement. Un montant de 7,5 MEUR de crédits précédemment mis en réserve a été rendu disponible. Les associations se sont vu notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA), durant l'été, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le coeur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. À ce propos, il convient de préciser que, sur la période 2004-2005, le MJSVA a versé près de 17 MEUR à plus de 200 associations de jeunesse et d'éducation populaire, et financé plus de 3 300 postes FONJEP pour un montant de 48 MEUR, soit un total de 65 EUR sur deux ans. Les 70 associations membres du CNAJEP, qui représentent 15 % de l'ensemble des associations, agréées de jeunesse et d'éducation populaire, ont pour leur part reçu 75 % de ces subventions budgétaires et 64 % de ces postes FONJEP. Les aides à la formation des bénévoles, aux études et à l'expérimentation, allouées dans le cadre du conseil de développement de la vie associative (CDVA), ont représenté sur la même période (2004-2005) 10 EUR. Le soutien du ministère aux politiques éducatives territoriales s'est traduit, cette année encore, dans le cadre des contrats éducatifs locaux, par une aide publique de l'État de l'ordre de 30 MEUR, aide qui est allée directement, en grande partie, aux associations d'éducation populaire. Enfin, le 8 novembre dernier, le Premier ministre a annoncé, lors de la déclaration du Gouvernement sur la situation créée par les violences urbaines, un renforcement des crédits destinés aux associations à hauteur de 100 MEUR. Dans ce cadre, 15 MEUR vont abonder le budget 2006 du MJSVA. Ils seront attribués aux associations actives dans les quartiers sensibles,

notamment pour renforcer l'offre d'activités, développer la formation des bénévoles et favoriser la professionnalisation des animateurs. En ce qui concerne la subvention à la Ligue de l'enseignement, il convient de rappeler que cette aide représente moins de 1 % du budget de la Ligue, qui s'élève à près de 80 MEUR, dont 15 MEUR d'aides de l'État. La Ligue bénéficie actuellement de 339 postes FONJEP pour un montant de 2,5 MEUR. Par ailleurs, concernant l'aide à la formation des bénévoles décidée par le CDVA, la Ligue s'est vu dotée cette année de 191 000EUR, soit 7 % de l'enveloppe globale attribuée à l'ensemble des associations.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81638

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11718

Réponse publiée le : 31 janvier 2006, page 1054